AGENCE PORTUAIRE MARITIME ET FLUVIALE

Avis de Consultation Ouverte

N° 032-APMF/25

1. Le AGENCE PORTUAIRE MARITIME ET FLUVIALE invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " Travaux d'aménagement extérieur et rehaussement de la clôture du bureau logement de l'APMF Morondava ".

Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

- 2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation à prix unitaire.
- 3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : APMF ALAROBIA
Rue : ROUTE DES HYDROCARBURES

Etage / Numero de Bureau : BATIMENT ANNEXE - 2ème ETAGE

- 4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation ouverte, version éléctronique, doit êtres tiré à la AGENCE PORTUAIRE MARITIME ET FLUVIALE, BATIMENT ANNEXE 2e ETAGE et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :
- . 1 ^{er} Paiement à effectuer auprès de l'agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics Immeuble Plan Anosy (ou, au nom du Régisseur de recette de la Commission Région des marchés)
 - Lot 1: cent mille Ariary (Ar100 000.00)
- . 2 ème Paiement à effectuer auprès de AGENCE PORTUAIRE MARITIME ET FLUVIALE, BATIMENT ANNEXE 2e ETAGE.
 - Lot 1: cent mille Ariary (Ar100 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés). Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.
- 5. Les plis devront parvenir à I APMF ALAROBIA BATIMENT ANNEXE 2ème ETAGE au plus tard le 19/09/2025 à 10 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.
- 6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.
- 7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:
- deux millions trois cent vingt mille Ariary (Ar2 320 000.00)
- , ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :
- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du AGENCE PORTUAIRE, MARITIME ET FLUVIALE
- 8. Une visite de lieu est obligatoire, elle sera organisée comme suit:

Lot	Lieu	Date	Heure	Responsable
1	Au bureau- logement de l APMF Morondava	15/09/2025	10h:00min	Un représentant de l APMF

ACPX 2500023-7CPX001 05/09/2025

Les candidats devront prendre en charge leur déplacement ainsi que les frais y afférents. Un certificat de visite de lieu sera délivré gratuitement sur place par le Maître d'Ouvrage ou son représentant.



`	 1 ~	 Γ	ഗവ	10	n	75
1	 ᆫ	J:J/	US	12	U۷	∠::

La Personne Responsable des Marchés Publics

ACPX_2500023-7CPX001 05/09/2025